

## Lieu

ARIFTS  
Site  
Angevin

6 rue Georges Morel  
49045 ANGERS Cedex 01  
[www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

## Planning

du 28  
novembre 2022  
au 5 mai 2023

**Horaires :**  
9h00-12h30 / 14h00-17h00  
sur 5 jours

## Durée

160  
heures  
de formation

## Coût

4000€  
pour les trois  
modules

- Module 1 (79h) : **1975€**
- Module 2 (29h) : **725 €**
- Module 3 (52h) : **1300 €**

### Formation à la carte :

Avoir suivi le module 1  
pour participer au module 2  
et/ou module 3.

Allègement possible du module 1  
après la sélection en fonction  
du parcours des candidats.

## Réunions d'information

Vendredi  
24 juin 2022  
de 10h à 12h  
en visio

Jeudi  
6 Octobre 2022  
de 14h à 16h  
en visio

Inscription au préalable par mail ([c.morisseau@arifts.fr](mailto:c.morisseau@arifts.fr))  
ou directement sur le site internet de l'ARIFTS (formations de spécialisation)

## Contacts

**Thierry CHARTRIN,**  
Responsable Pédagogique  
02 41 22 14 77 • [t.chartrin@arifts.fr](mailto:t.chartrin@arifts.fr)

**Carine MORISSEAU**  
Assistante de Formation  
02 41 22 40 72 • [c.morisseau@arifts.fr](mailto:c.morisseau@arifts.fr)

## Comment m'inscrire ?

### [1] Le dossier de candidature à remplir est composé de :

- Un CV
- Attestation de prise en charge de l'organisme financeur

Dossier à télécharger ou à compléter sur le site de l'ARIFTS [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)  
ou demande à faire par mail ou téléphone auprès du secrétariat

### [2] Déroulement des épreuves :

étude sur dossier et entretien de validation du projet le **24 octobre 2022**

- Présentation de votre expérience et motivations
- Un entretien de validation du projet de formation de 20 minutes

Dossier  
à retourner avant  
le 14 octobre 2022

par mail :  
[c.morisseau@arifts.fr](mailto:c.morisseau@arifts.fr)

# INTERVENANT PAIR

## l'expertise d'usage au service du pouvoir d'agir



## Qui est l'intervenant pair ?

L'intervenant pair est un éveilleur de possibles en capacité d'agir, tant auprès de ses pairs, auprès de professionnels pour compléter leurs pratiques, qu'auprès des stagiaires en formation initiale et continue pour enrichir les enseignements qu'ils reçoivent et ainsi contribuer à changer leurs représentations.



[www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

## > L'éveilleur de possibles

Un Intervenant Pair est une personne qui vit, par exemple, des situations de handicap, de troubles psychiques, d'addiction, de précarité, de maladies... et qui a appris à en maîtriser les conséquences pour rester **libre de ses choix de vie**.

En clair, il a donc appris à s'**adapter**.

Chargé d'expériences, l'intervenant pair partage son **expertise d'usage à savoir ce qu'il a appris de ses épreuves** en proposant **des solutions alternatives** qui amènent leur pair à vivre avec leurs contraintes en favorisant leurs autonomies.

Il participe également à l'**accompagnement** et à la **formation** des professionnels du secteur santé-social afin d'apporter une **approche complémentaire** issue de leur **vécu**.

L'intervenant pair participe à l'évidence à l'émergence du **pouvoir d'agir**.

## > A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Prendre de la distance avec votre histoire
- Transformer votre expérience de vie en savoirs
- Développer une écoute bienveillante
- Mais aussi, être force de soutien et conseils auprès des professionnels de l'intervention sociale et sanitaire.
- Changer leurs représentations sociales
- Amener à mieux identifier les capacités des personnes et les barrières qui empêchent ou entravent leur expression
- Développer ses capacités à porter la voix d'un collectif de personnes concernées.
- Enfin, contribuer au meilleur ajustement possible des actions des professionnels en exercice ou en formation
- Reprendre confiance

## > Suis-je concerné(e) ?

Vous vivez ou avez vécu des situations de handicap, de précarité, d'addictions, de maladies, ... Vous avez appris à lutter contre les contraintes qui se sont imposées à vous et vous en avez tiré des savoirs et des savoirs faire.

Vous souhaitez transmettre ce que vous en avez appris à celles et ceux qui rencontrent des situations semblables, vos pairs, mais aussi auprès des professionnels en poste ou en formation.

## > Que faire ensuite ?

**Concrètement, vous allez pouvoir :**

- Mener des missions d'expertise sur l'accessibilité et l'habitat inclusif (collectivités territoriales, service d'aide à domicile, etc.)
- Devenir travailleur pair salarié dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion (logements accompagnés, accueil de jour, etc.)
- Intervenir au sein des secteurs sanitaires, médico-sociaux et pénitenciers (centre de rééducation, service d'addictologie et de maladie chronique, ESAT, etc.)
- Devenir expert indépendant sur la co-construction des projets de vie et/ou développer une activité de conseils auprès des établissements et services.
- Intervenir dans les lieux d'enseignements (centre de formation pour travailleurs sociaux, pour les soignants, école, université).

## > Comment se déroule la formation ?

### MODULE 1 Professionnalisation de l'expertise d'usage (79h)

**Compétences visées :**

- Transformer son expérience de vie en savoirs
- Partager ses savoirs expérientiels (ou expertise d'usage)
- Gérer sa charge émotionnelle
- Construire son insertion professionnelle

### MODULE 2 Participation de l'intervenant pair à l'action des professionnels (26h)

**Compétences visées :**

- Contribuer au travail d'une équipe dans un établissement ou un service
- Représenter un collectif dans les instances territoriales et/ou institutionnelles (par ex CVS, CA etc...)

### MODULE 3 Contribution de l'intervenant pair à la formation des professionnels (55h)

**Compétences visées :**

- Construire et dispenser des modules de formation
- Collaborer avec une équipe de formateurs

## > Quelle validation ?

Chaque participation de module donne lieu à délivrance d'une attestation de validation des compétences si réussite aux évaluations.

## > Comment je valide mes compétences ?

### MODULE 1

Élaboration et présentation d'un Curriculum vitae (CV)

### MODULE 2

Évaluation de groupe après une immersion en établissement

### MODULE 3

Présentation en situation réelle, d'une séquence pédagogique co-construite avec un formateur.

## > Pourquoi se former à l'ARIFTS ?

- Une formation qui donne toute sa place à l'intervention de personnes qui ont développé une expertise d'usage et une pratique de soutien mutuel
- Une formation conçue avec des partenaires interrégionaux : Jean-Luc SIMON du Groupement Français des Personnes Handicapées, ASKORIA et la Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire et Jean-François KRZYZANIAK, patient expert
- Une formation organisée en modules autorisant l'acquisition progressive de compétences
- Une organisation pédagogique différenciée suivant les participants et ancrée dans la réalité des personnes concernées
- Un centre de formation en travail social reconnu depuis 70 ans qui accueille environ 6000 stagiaires par an, adhérent au réseau national UNAFORIS (Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale)
- Des liens tissés avec les professionnels depuis plusieurs décennies favorisant la construction d'un réseau et facilitant ainsi, l'insertion professionnelle
- Un accompagnement personnalisé tout au long du parcours (administratif, pédagogique)
- L'adaptation des parcours de formation aux capacités de chacun